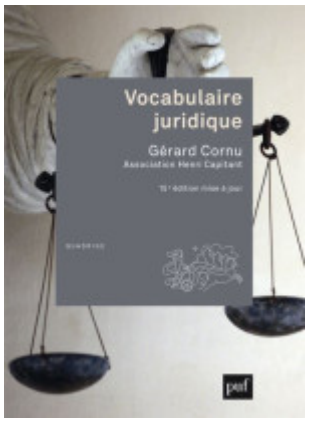
VOCABULAIRE JURIDIQUE



© site de l'éditeur

Titre

Vocabulaire juridique

Auteur(s)

CORNU, Gérard (directeur de publication 1926-2007)

CORNU, Marie

GHOZI, Alain

GORE, Marie

LEVENEUR, Laurent

Association Henri CAPITANT

Avant-propos de MALINVAUD, Philippe

Date

1987 (1ère édition)

2024 (15 ème édition)

Éditeur(s)

Presses universitaires de France (PUF) / collection "Quadrige"

Support

Papier

Type de document

Dictionnaire

Périodicité

Variable

Source du droit

Doctrine

Domaines du droit

Généralités du droit
Introduction au droit-Méthodologie-Enseignement

Contenu

Définition et étymologie des mots qui ont un sens juridique dans la langue française.

Les renvois ont une importance capitale dans cet ouvrage, qui a également pour ambition de saisir les rapport entre les mots : par analogie, opposition ou regroupement en familles sémantiques ou morphologiques.

Une liste explicative des maximes et adages utilisés en droit français, dont certains sont en latin, complète ce vocabulaire.

Type de classement

Alphabétique

Clefs d'utilisation

- Liste des collaborateurs

- Liste des principales abréviations

- Présentation du mot : la définition a une structure qui peut comprendre jusqu'à 9 parties : entrée, étymologie, regroupement de sens par matières, le ou les sens fondamentaux, les sous-mots, les sens secondaires, des exemples, des renvois, des adages

- Corpus

- Maximes et adages (certains en latin) de droit français

Notes

La première édition du Vocabulaire juridique a été couronnée par l'Académie de sciences morales et politiques et par l'Académie française.

Edition actuelle :

1 vol 1111 p.

ISBN : 978-2-13-085729-7

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1) et mise à jour par Isabelle LE MANCHEC (BIU Cujas)

Liens

WorldCat

SUDOC

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 23/12/2009
Mise à jour : Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 14/11/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.